Procès-verbal
Conseil municipal
mardi 13 octobre 2026

Date de la convocation : mardi 7 octobre 2026
Date de l'affichage : mardi 7 octobre 2026

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni à la mairie.

Présents : **Philippe LEFÈVRE, Geneviève ORIEULX DE LA PORTE, Cédric BEAUFORT, Françoise MOUCHET, Didier PONCELET, Sophie LAMARRE, Florian GARNIER, Caroline NEVEUX, Jordan SÉKULIC, Sandra BEAUDELOT, François BÉRENGER, Delphine HUGONNET, Bernard BRIEN, Michelle APPERT, François-Xavier DEAL**

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 15
Conseillers présents et représentés : 15

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 17/07/2026
- Forfait communal 2026-2027
- Annulation de la délibération n°891 du 17 avril 2026
- Mise en place de la commission d'appel d'offres
- Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales
- Mise en place des commissions municipales
- Avis sur le périmètre du SAGE "Aisne Navigable »
- Création d'un candélabre rue de Normandy et rénovation de deux points lumineux en LED
- Extension éclairage public chemin de Béron
- Déplacement d'un candélabre à proximité de la boulangerie et de la MFR
- Enfouissement esthétique - rue du Rollet - tranche 1 et éclairage public et télécommunication
- Décision modificative n° 1/2026
- Attribution de subventions exceptionnelles
- Choix d'un prestataire pour l'installation d'un système de vidéoprotection
- Questions diverses

18h30, Monsieur le Maire, Philippe LEFÈVRE ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Geneviève ORIEULX DE LA PORTE secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

- **Approbation du procès-verbal du 17/07/2026**

  Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la réunion précédente.

  Pas de remarque formulée.

- **Forfait communal 2026-2027**

  Monsieur le Maire rappelle que ce forfait, réévalué chaque année, sert de base de calcul pour la participation aux frais de scolarité des enfants scolarisés à Ambleny sans y résider.
  Pour cette année scolaire, il s'élève à 2 298€ pour un élève de maternelle et à 453€ pour un élève de primaire.
  Après la présentation de ce rapport, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Annulation de la délibération n°891 du 17 avril 2026**
  Concernant la délibération relative aux commissions, Monsieur le Maire fait part de la demande d'annulation formulée par la Préfecture. Il nous a été rappelé que chaque commission obligatoire requiert une délibération propre, distincte de celle des commissions municipales.
  Après la présentation de ce rapport, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Mise en place de la commission d'appel d'offres**
  Monsieur le Maire propose la liste suivante en stipulant que Jordan SÉKULIC fait bien parti des suppléants malgré l'omission de son nom dans le projet de délibération joint à la convocation :
  Président : Philippe LEFÈVRE
  Titulaires : Françoise MOUCHET, Sophie LAMARRE, Michelle APPERT
  Suppléants : Didier PONCELET, François BÉRENGER, Jordan SÉKULIC
  Après la présentation de cette liste, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales**
  Monsieur le Maire propose la liste notée dans la délibération jointe à l'ordre du jour :
  Titulaires : Sophie LAMARRE, Caroline NEVEUX, Jordan SÉKULIC, Bernard BRIEN
  Suppléants : François BÉRENGER, Delphine HUGONNET, Sandra BEAUDELOT, Michelle APPERT
  Après la présentation de cette liste, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Mise en place des commissions municipales**
  Monsieur le Maire indique que les commissions municipales doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle soit 1 titulaire de la minorité par commission. Ainsi, il ne pourra pas donner suite aux souhaits de François-Xavier DEAL pour intégrer les commissions concernant les associations, les finances et le social.

  - **Travaux, voirie, urbanisme, entretien, aménagement et fleurissement**
    Monsieur le Maire propose la liste notée dans la délibération jointe à l'ordre du jour :
    Président : Philippe LEFÈVRE
    Titulaires : Florian GARNIER, Cédric BEAUFORT, Jordan SÉKULIC, Didier PONCELET
    Après la présentation de cette liste, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

    * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

  - **Ecole, enfance, jeunesse, sports, éducation, rythmes scolaires, cantine, garderie, accueil de loisirs sans hébergement**
    Monsieur le Maire propose la liste notée dans la délibération jointe à l'ordre du jour :
    Président : Philippe LEFÈVRE
    Titulaires : Florian GARNIER, Cédric BEAUFORT, Françoise MOUCHET, Delphine HUGONNET, Sandra BEAUDELOT
    Après la présentation de cette liste, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

    * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

  - **Vie associative et culturelle, informations, Echo de la tour, site internet, bibliothèque**
    Monsieur le Maire propose la liste suivante en stipulant que Caroline NEVEUX fait bien partie des titulaires malgré l'omission de son nom dans le projet de délibération joint à la convocation :
    Président : Philippe LEFÈVRE
    Titulaires : Geneviève ORIEULX DE LA PORTE, Françoise MOUCHET, Sandra BEAUDELOT, Delphine HUGONNET, Bernard BRIEN, Michelle APPERT
    Par ailleurs, monsieur le Maire expose que cette liste ne respecte pas le principe de la représentation proportionnelle, dans la mesure où deux élus de la minorité y siègent. L'un d'eux devant démissionner pour rétablir l'équilibre, le Conseil municipal procède à un vote à main levée et se prononce pour ou non le maintien de Bernard BRIEN.

* le Conseil municipal approuve le maintien de Bernard BRIEN à 13 voix « pour »
avec 1 abstention (Bernard BRIEN)
et 1 voix « contre » (Geneviève ORIEULX DE LA PORTE)

Après la présentation de cette nouvelle liste :
Président : Philippe LEFÈVRE
Titulaires : Geneviève ORIEULX DE LA PORTE, Françoise MOUCHET, Didier PONCELET, Caroline NEVEUX, Sandra BEAUDELOT, Delphine HUGONNET, Bernard BRIEN
monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

* le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Bien communaux (cimetière, peupleraie, bois)**
  Monsieur le Maire propose la liste notée dans la délibération jointe à l'ordre du jour :
  Président : Philippe LEFÈVRE
  Titulaires : Geneviève ORIEULX DE LA PORTE, Françoise MOUCHET, Cédric BEAUFORT, Didier PONCELET
  Après la présentation de cette liste, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Finances, budget, commerces, santé, développement économique**
  Monsieur le Maire propose la liste notée dans la délibération jointe à l'ordre du jour :
  Président : Philippe LEFÈVRE
  Titulaires : Cédric BEAUFORT, Sophie LAMARRE, Florian GARNIER, François BÉRENGER, Bernard BRIEN, *Sandra BEAUDELOT*
  Après la présentation de cette liste, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Commission sociale**
  Monsieur le Maire propose la liste notée dans la délibération jointe à l'ordre du jour avec l'ajout de Françoise MOUCHET :
  Président : Philippe LEFÈVRE
  Titulaires : Françoise MOUCHET, Sandra BEAUDELOT, Delphine HUGONNET, Bernard BRIEN
  Après la présentation de cette liste, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Avis sur le périmètre du SAGE "Aisne Navigable »**
  Monsieur le Maire informe qu'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est un document officiel qui planifie la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire naturel, appelé bassin versant comme une vallée ou un réseau de rivières. Il vise à concilier la protection des milieux aquatiques avec les besoins en eau pour l'agriculture, l'industrie, l'eau potable et les loisirs.
  Ce projet porté par le syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable est soumis à l'avis du Conseil municipal.
  Après la présentation de ce sujet, monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Création d'un candélabre rue de Normandy et rénovation de deux points lumineux en LED**
  Monsieur le Maire indique que, rue de Normandy, plusieurs maisons ne bénéficient pas d'éclairage public et propose de profiter de ces travaux pour remplacer d'autres points lumineux par des LED. Le budget est de 11 888.03 € avec un reste à charge pour la commune s'élevant à 8 908.53 €.
  Après la présentation de ces travaux, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Extension éclairage public chemin de Béron**
  Monsieur le Maire indique que les maisons chemin de Béron ne bénéficient pas d'éclairage public. Cette extension concerne la création d'un candélabre. Le budget est de 24 083.47 € avec un reste à charge pour la commune s'élevant à 17 942.04 €.
  Après la présentation de ces travaux, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Déplacement d'un candélabre à proximité de la boulangerie et de la MFR**
  Monsieur le Maire indique que le candélabre devant la MFR est gênant pour les manoeuvres des camions de livraison et du car scolaire. Il sera déplacé à un endroit plus approprié. Le budget est de 5 709.90 € qui équivaut au reste à charge de la commune puisqu'il n'y a pas de subvention de l'USEDA dans les travaux de déplacement.
  Après la présentation de ces travaux, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Enfouissement esthétique - rue du Rollet - tranche 1 et éclairage public et télécommunication**
  Monsieur le Maire indique que les réseaux actuels sont vétustes et nécessitent une rénovation. L'USEDA a budgétisé une 1ère tranche pour 202 577.51 € avec un reste à charge de la commune qui s'élève à 121 003.80 €. La 2ème tranche serait à envisager avec Saint Bandry puisque la rue du Quenneton est à cheval sur les 2 communes.
  Le Conseil propose que l'USEDA budgétise cette 2ème tranche pour connaitre le coût total afin de prévoir ces travaux dans leur ensemble.
  Cédric BEAUFORT note que 3 prêts vont se terminer prochainement et libérer de la capacité d'investissement pour la commune. En novembre 2026, le 1er prêt libèrera 23 461,84€/an de trésorerie, en novembre 2027, le 2ème prêt libèrera 3 664,81€/an de trésorerie et le 3ème prêt en décembre 2028 libèrera 7 176,72€/an de trésorerie.
  Après la présentation de ces travaux, monsieur le Maire accepte de revoir le devis de l'USEDA dans son ensemble et soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Décision modificative n° 1/2026**
  Monsieur le Maire précise que ces mouvements de lignes budgétaires font suite à une erreur de la trésorerie et n'entache en rien la situation financière de la commune.
  Après cette présentation, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

  * le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Attribution de subventions exceptionnelles**
  Monsieur le Maire rappelle qu'il s'était engagé à verser des subventions aux associations suivantes : l'APEI les papillons blancs, la Croix rouge française, les Restos du coeur et le Secours catholique.
  La répartition suivante est proposée :
    - 400 € pour l'APEI les papillons blancs
    - 300 € pour la Croix rouge française
    - 300 € pour les Restos du cœur
    - 300 € pour le Secours catholique

  François-Xavier DEAL trouve dommage que l'AMSAM n'ait pas été retenue.
  Caroline NEVEUX note son désaccord pour le versement de ces subventions qui sont au profit d'associations nationales et non locales. Elle aurait préféré que ces sommes soient utilisées pour les familles d'Ambleny ayant des difficultés.
  Françoise MOUCHET s'engage à verser ces subventions aux agences locales et non au siège de ces associations.
  Françoise MOUCHET rappelle qu'à notre arrivée à la mairie, il y avait 4 700€ d'impayés pour les frais de cantine. Après un gros travail de recouvrement, tout est quasiment rentré dans l'ordre à part 1 000€ d'impayés issus de familles ayant déménagé. Cette somme sera en perte pour le budget.

Après cette présentation, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

* le Conseil municipal vote « pour » avec 14 voix
et « contre » avec 1 voix (Caroline NEVEUX).

- **Choix d'un prestataire pour l'installation d'un système de vidéoprotection**
  Monsieur le Maire présente les 2 devis reçus pour la fourniture et la pose des caméras.
  Le devis d'Aisne sécurité qui s'élève à 71 418,26€ avec des caméras à batterie. A savoir que cette technique entraînera des frais d'entretien non négligeables.
  Le devis de PCZEN qui s'élève à 46 169,92€ avec des caméras à transmission radio posées sur des mâts de 12 mètres.
  Après cette présentation qui a permis de choisir la société PCZEN sous réserve des subventions, monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

* le Conseil municipal vote « pour » avec 13 voix
et 2 abstentions (Michelle APPERT et François-Xavier DEAL).

- **Questions diverses**
  - François-Xavier DEAL interpelle le Conseil municipal sur le devenir du cabinet médical.
    Philippe LEFÈVRE indique qu'il a rencontré le docteur WILMART et le docteur CARRIER et qu'il doit les rencontrer à nouveau sachant qu'une discussion est en cours à la CCRV.
  - Michelle APPERT demande des précisions quant au budget participatif.
    Françoise MOUCHET lui rappelle les grandes lignes et qu'il sera lancé dès que la somme allouée à ce projet sera intégrée dans le prochain budget.

La séance est levée à 19h40

- **Informations diverses**
  - **Recensement de la population en 2027**
    Organisé par l'INSEE, il se déroulera du jeudi 20 janvier 2027 au samedi 21 février 2027. Il permettra de déterminer la contribution de l'Etat au budget de la commune, d'établir des statistiques démographiques, des études sociologiques et de déterminer le nombre d'élus au Conseil municipal.
    Le recensement est sous la responsabilité du maire qui nomme un coordonnateur qui pour nous est Bernard Brien. A lui, de recruter et d'encadrer 3 ou 4 agents recenseurs qui seront sous son autorité.
    Bernard Brien comme ces derniers participeront à des formations en visioconférence et en présentiel.
    A la fin du 1er semestre 2027, l'Etat versera une dotation forfaitaire (DFR) de 2 137€. Bernard Brien propose que cette somme soit répartie à parts égales entre les agents recenseurs avec un abondement de la municipalité pour arriver à 1 000€ par agent. Ce point sera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.
  - **Sujets abordés au conseil de la CCRV du 2 octobre**
    - La fiscalité des déchets pour l'année 2027 avec une exonération de la taxe TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) pour les professionnels n'utilisant pas ce service public.
    - L'aménagement du territoire par le lancement d'une étude en vue d'un classement en site patrimonial remarquable de Villers-Cotterêts, la proposition de changement du PLUI et la réalisation d'une évaluation environnementale en vue de l'exploitation de carrières de pierre à Vivières et à Montgobert.
    - L'approbation des rapports 2025 de :
      - la SIMEA (société pour l'immobilier d'entreprises de l'Aisne) qui favorise la création et le développement de l'immobilier d'entreprise dans l'Aisne,
      - la SAUR pour l'assainissement collectif d'Ambleny
      - du RPQS (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement)
      - du PETR Soissonnais Valois (pôles d'équilibre territoriaux et ruraux) qui met en oeuvre des projets de développement économique. Ex : le tourisme, la transition écologique, le raccordement ferroviaire entre

Roissy et le Grand Soissons.
        - l'office du tourisme
    - L'ajustement du budget principal et du budget de l'assainissement non collectif par une décision modificative.

- **Centre aéré**
  Il aura lieu à la salle Vigne Catherine du 19 au 23 octobre. Les Francas feront voyager les enfants en Egypte.

- **Sécurité de l'église**
  Il s'avère que l'église est souvent ouverte par des personnes extérieures au service de la paroisse. Pour répondre aux inquiétudes dues au manque de sécurité de l'intérieur de l'église, la décision a été prise de rajouter une serrure.
  Le secrétariat de monsieur le curé est prévenu comme les 2 responsables de l'église d'Ambleny. Une clé leur sera remise pour qu'ils puissent assurer leur service sachant qu'un trousseau est toujours disponible à la mairie.

- **Déjeuner de Noël des aînés**
  L'organisation est bien avancée. Il reste à finaliser la liste des invités.

- **Commémoration du 11 novembre**
  En présence du maire de Saint Bandry, cette cérémonie commencera à 10h à la nécropole pour se finir au monument aux morts d'Ambleny à 11h. Le traditionnel verre de l'amitié aura lieu à la mairie.